



CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2008

Etaient présents : ARBEIT Gérard, maire

KELBERT André, SUTTER Laurent, LEFEBVRE Line, UEBERSCHLAG Guy, BRUNNER Materne, DOLLMANN Marc, GERUM François, HEINIS Marcel, LIEBY Isilda, MURÉ Agnès, Véronique PFLIMLIN, REY Pierre.

Procurations : THURNHERR Annick donne procuration à REY Pierre,

ZAESSINGER Jean-Yves donne procuration ARBEIT Gérard.

Le conseil municipal désigne comme secrétaire de séance Marcelle WACH.

Sur convocation légale du 30 septembre 2008, le conseil municipal s'est réuni à 20 heures à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Gérard ARBEIT. A 20 h le maire salue les conseillers et les auditeurs Messieurs David DE GUIGNÉ, Guillaume LACHEVRE, Rémi POIMBOEUF et ouvre la séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 08 SEPTEMBRE 2008

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du 08 septembre 2008

URBANSIME

Le maire présente les dossiers d'urbanisme réceptionnés en mairie depuis le dernier conseil et transmis à la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) Mulhouse pour instruction :

- THURNHERR Albert, 3 rue des Bergers pour la mise en place d'un auvent sur le hangar,
- MATTLER/CAPEL Sophie et Lionel, 10 impasse des 2 Saules pour l'installation d'une piscine,
- DE GUIGNE David et RAPP Christelle, rue du Dorfweg pour la construction d'une maison d'habitation. Construction concernée par le PAE Dorfweg, donc soumise à la participation de 20 257.- €.

BUDGET EAU : affectation du résultat 2007 – décisions modificatives

a) affectation du résultat (DCM 07/04/2008)

Lors du conseil du 07/04/2008 le conseil avait affecté le résultat d'exploitation, or l'intégration du Syndicat d'eau était mal imputée. Après explications et discussions le conseil constate :

- o **en fonctionnement** un excédent de 40 097,57 €
en prenant en compte l'intégration du Syndicat d'eau
Zaessingue, Wahlbach, Koetzingue, Rantzwiller
Soit - 20 404,28 €
- o **en investissement** un excédent de 20 663,56 €
en prenant en compte l'intégration du Syndicat d'eau
Zaessingue, Wahlbach, Koetzingue, Rantzwiller
Soit + 22 535,42 €
- o décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat d'exploitation (en fonctionnement) comme suit :
au compte 1068 26 620,72 €
en report à nouveau 13 476,85 €.

b) décisions modificatives du budget 2008

- o inscrire en recette compte 001 excédent investissement reporté + 20 404,28 €
- o inscrire en recette compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé - 15 404,28 €

RESEAU D'EAU POTABLE

a) Relevés d'eau

Sur proposition du maire Monsieur Paul BRUNNER procédera au relevé des compteurs d'eau en collaboration avec Guy UEBERSCHLAG. Monsieur Brunner sera rémunéré à hauteur de 1,50 € par compteur relevé.

b) Fuites d'eau

Le maire informe le conseil que les pertes d'eau sur le réseau d'eau potable du SIVOM sont considérables. Afin d'éviter ce gaspillage de l'eau, la commune en collaboration avec le SIVOM relève régulièrement le compteur installé à l'entrée du village, ce qui permet de détecter rapidement toute surconsommation et de réparer la fuite dans les meilleurs délais.

c) Piscine

Sur proposition du maire, les piscines nouvellement installées pourront être remplies la première fois par l'hydrant le plus proche. Une demande devra être déposée en mairie. L'eau consommée sera facturée au prix d'achat auquel s'ajoutera la taxe d'assainissement.

INSTITUTION DE LA PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX (DCM du 07/07/2008)

Le conseil municipal décide,

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L. 332-11-1 et L. 332-11-2 du code de l'urbanisme ;

- en application du sixième alinéa de l'article L. 332-11-1 du code de l'urbanisme, d'examiner au cas par cas l'obligation de participation lors de constructions de logements sociaux visés au II de l'article 1585-C du code général des impôts.

MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE L'ETAT

Le maire présente la convention Etat – Commune de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis de construire et de déclarations préalables relatives à l'occupation du Sol. Après discussion le conseil à l'unanimité autorise le maire à prendre et à signer la convention et tout acte y afférent.

DEMANDE DE SUBVENTION

Le collègue Capitaine Dreyfus de Rixheim sollicite une subvention pour une classe verte, intitulée « Environnement Alsace », à la Ferme de Luttenbach. Vu qu'un élève concerné est domicilié à Koetzingue, le conseil décide d'allouer une subvention de cinquante euro. Ce montant sera prélevé du compte 65738 "sur délibération".

CONTRAT D'ENTRETIEN DU CHAUFFAGE

Le conseil décide de confier le contrat d'entretien des travaux de chauffage des bâtiments communaux aux Etablissements Stoecklin de Bartenheim.

CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE (DCM 27/12/2007)

Le maire rappelle que la commune a, par délibération du 27/12/2007, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge. Le conseil municipal autorise le maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

LOTISSEMENT DU MUEHLBACH

Le conseil à l'unanimité dénomme la voirie : impasse du Muehlbach.

LIGNE DE TRESORERIE (DCM 15/10/2007)

Dans le cadre de l'exercice 2007, une ligne de trésorerie d'un montant total de 600 000.- € avait été souscrite auprès du Crédit Mutuel. Ce contrat arrive à échéance le 31/10/2008. Ce produit financier a permis de financer une partie des investissements en cours. Le remboursement de la somme due devra se faire par les subventions, le reversement de la TVA et le solde des recettes du lotissement. Or, à ce jour, il n'est possible de rembourser que 200 000.- € vu que toutes les recettes escomptées ne seront versées à la commune que courant 2009-2010. Aussi, le maire propose de renouveler cette ligne de trésorerie à hauteur de 180 000.- € et la mise en place d'un prêt à court terme de 220 000.- €. Après discussion, le conseil émet un avis favorable à la proposition et désigne Isilda Lieby et François Gerum pour étudier les offres des banques.

DIVERS et INFORMATIONS

a) Logement du complexe communal

La commission bâtiment se réunira le 13 octobre prochain pour étudier les devis afin d'engager des travaux.

b) Sortie des aînés du 20/09/2008

Le conseil accepte la participation financière de 940.- €.

c) Fêtes St Nicolas et de Noël

En collaboration avec toutes les associations cette fête aura lieu le 6 décembre 2008.

d) Commissions environnement et embellissement

Toutes les pommes, soit 400 kg, des quelques arbres dont la commune est propriétaire ont été ramassées et apportées au centre de collecte de Heiwiller. La commune pourra retirer chez Traber Christian Distribution à Rantzwiller 240 litres de jus de pommes au prix de 0,60 € le litre. Ce jus de pommes sera servi lors de manifestations.

Personne ne demandant plus la parole, le maire lève la séance à 22 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 novembre 2008

Etaient présents : ARBEIT Gérard, maire

KELBERT André, SUTTER Laurent, LEFEBVRE Line, UEBERSCHLAG Guy, BRUNNER Materne, DOLLMANN Marc, GERUM François, LIEBY Isilda, , Véronique PFLIMLIN, THURNHERR Annick, ZAESSINGER Jean-Yves

Procurations : REY Pierre donne procuration à THURNHERR Annick,

MURÉ Agnès donne procuration ZAESSINGER Jean-Yves.

Excusés : HEINIS Marcel.

Le conseil municipal désigne comme secrétaire de séance Marcelle WACH.

Sur convocation légale du 28 octobre 2008, le conseil municipal s'est réuni à 19 heures 30 à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Gérard ARBEIT.

A 19 h 30 le maire salue les conseillers et les auditeurs Guillaume Lachèvre, Rémi et Guillaume Poimboeuf, Charles Schneider et ouvre la séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 06 OCTOBRE 2008

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du 06 octobre 2008.

URBANISME

Le maire présente les dossiers d'urbanisme réceptionnés en mairie depuis le dernier conseil et transmis à la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) Mulhouse pour instruction :

- PETIT Fabien, 12 impasse des 2 saules, pour la mise en place de panneaux solaires,
- MULLER Claire, 14 rue de la Liberté, pour une division de terrain,
- UEBERSCHLAG Raymonde, 10 rue de la Liberté pour la reconstruction d'un bâtiment existant.

DECISIONS MODIFICATIVES

Budget communal

Sur proposition du maire le conseil décide :

- . d'inscrire aux comptes : DF 6451 → 1 000.- € - 6554 → 1 300.- € - 66111 → 3 000.- €
et de les prélever aux comptes DF 61522 → 1 300.- € et 61524 → 4 000.- €
- . d'inscrire au compte : RF 722/042 → 3 000.- € et inscrire au compte DF 023 → 3 000.- €
- . d'inscrire au compte : DI 21311/040 → 1 500.- € et inscrire au compte RI 021 → 1 500.- €
- . d'inscrire au compte : DI 2128/040 → 1 500.- € et inscrire au compte RI 021 → 1 500.- €

Budget annexe : lotissement communal

Sur proposition du maire le conseil décide :

- . d'inscrire au compte : DF 6015/011 → 7 900.- € et prélever au compte DF 605/011 → 7900.- €

ACCEPTATION DE CHEQUES

Le conseil accepte les chèques suivants :

- GROUPAMA : 1859.00 € en règlement du sinistre "effraction de la salle E Kessler",
- Association St Léger : 4 000.00 € et Fabrique de l'Église : 4 050.00 € en règlement de la participation aux travaux de rénovation de l'orgue.
- ASL Koetzingue : 9 309.00 € en règlement de la participation aux travaux du club house et du terrain de football.

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE (DCM 06/10/2008)

Sur proposition du maire, le conseil :

- retient les offres du Crédit Mutuel Centre Est Europe, à savoir :
 - le renouvellement de la ligne de trésorerie à hauteur de 180 000.- € aux conditions suivantes :
 - . durée : 1 an renouvelable . taux : TAM + marge de 0,80 points
 - . commissions – frais : 180.- €
 - le crédit relais d'un montant de 220 000.- € aux conditions suivantes :
 - . durée : 2 ans . taux : 5.35 % fixe . commission : néant
- autorise le maire :
 - à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et tout document y afférents,
 - à procéder aux remboursements des sommes dues.

MISE EN HERBE (DCM 08/11/1999)

Pour l'année 2008, le conseil décide le versement des indemnités à hauteur de 475.- €/hectare :

KELBERT André pour 0,11 ha

Earl ARBEIT Gérard pour 0,10 ha.

BERNHARD Bertrand pour 0,04 ha

GOLDSCHMIDT Jean-Pierre pour 0,07 ha

CHARGES LOCATIVES 2008

Le conseil décide de refacturer aux locataires des bâtiments communaux les charges ci-dessous :

| | <u>les ordures ménagères</u> | <u>les charges de chauffage</u> |
|--|-------------------------------------|--|
| - Madame Natacha KUENTZ, 31 rue principale | 126.- € | 1 550.- € |
| - Monsieur Eric THURNHERR, 33 rue principale | 86.- € | 1 710.- € |
| - Monsieur Hervé RUNZER, 33 rue principale | 43.- € | 1 027.- € |
| - Monsieur Cyril HURY, 35 rue principale | 29.- € | / |
| - Conseil de fabrique, 33 rue principale | | 284.- € |

FERMAGES (DCM28/12/2005)

Sur proposition du maire, Monsieur Alain PROBST locataire de la parcelle 154 (partiellement) section 4 sera exonéré pour l'année 2008. En effet, ce pré a été endommagé lors de l'abattage des peupliers.

4 VOIRIES COMMUNALES

La mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé avait été confiée à Norisko (DCM 15/10/2007). Or, dans le cadre d'une réorganisation de leur structure cette mission a été confiée à Monsieur Dieudonné BOROS. Le conseil donne son accord afin que Monsieur BOROS devienne le nouveau coordonnateur sur ce chantier.

SALLE EDOUARD KESSLER – frais de chauffage 2007/2008

Après discussion, le conseil municipal décide de facturer un forfait annuel de 150.- € aux associations DORFHUS pour l'activité gymnastique et ETK pour les répétitions théâtrales adultes. Par contre la salle est mise à disposition gratuitement à l'ETK pour les répétitions théâtrales des enfants.

LOTISSEMENT DU MUEHLBACH

a) Demande de certificat d'urbanisme

Le maire informe le conseil que Maître Lang a déposé une demande de certificat d'urbanisme pour les parcelles n°555/122 et 567/122 section 18 propriété de M. Alain Griesweg (DCM10/09/2007). Après discussion, le conseil demande au maire de notifier sur l'arrêté le point b de la délibération du conseil municipal du 25/09/2006 à savoir : "interdire la revente du terrain. Toute revente se fera au profit de la commune au prix d'achat initial."

b) Mainlevée de cautions bancaires

Le conseil municipal émet un avis défavorable à la demande de mainlevée des cautions :

- Ganter Lavigne : marché lot 1 voirie – assainissement
- Sireg : marché lot 2 Eclairage public- téléphone et vidéo.

Vu que les travaux ne sont pas achevés, la mainlevée devra être redemandée un an après la réception des travaux.

DIVERS

a) Retenue de garantie - Travaux Impasse des 2 saules

Le maire précise que les retenues de garanties peuvent être remboursées. En effet, la réception de ces travaux avait lieu le 24 mai 2007, en présence de Messieurs Constant Bruetschy – Grégory Grenguet (Maître d'œuvre) et Pierre REY. Les travaux sont conformes aux spécifications du marché et aucune réserve n'avait été formulée pour les deux lots, à savoir : Lot 1 voirie, eau potable et assainissement et lot 2 Eclairage public, Télécom et Vidéo.

b) Logement complexe communal

La commission "bâtiments communaux" s'est réunie pour étudier les devis demandés pour les différents travaux ; ont été retenues :

Entreprise Spittler (escalier+portes) 10 800.- € - Alurée (fenêtres de toit) 4 200.- €

Electricité Romani 5 500.- € - Delta Color (chauffage, sanitaire) 10 400.- €

ES Déco (plâtrerie-peinture-sol) 13 750.- € - Régio Pose (carrelage) 11 000.- €

Coût total 55 650.- €.

Le maire précise que dans un premier temps les travaux seront exécutés à hauteur du montant prévu dans le budget primitif 2008 à savoir 30 000.- €, la différence sera inscrite dans le prochain budget.

c) Association ETK

- **Rideau de scène** : L'ETK remercie la commune pour l'achat du nouveau rideau de scène.
- **Achat d'une sono** : L'ETK souhaite acheter de nouveaux projecteurs, le conseil émet un avis favorable et prendra à la charge du budget communal uniquement la TVA.

Personne ne demandant plus la parole, le maire lève la séance à 22 h 30.